NEWSLETTER DU 14 DECEMBRE 2015

Anne Salzer

Candidate au conseil de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris

Les 15 et 16 décembre 2015

+33 1 83 79 02 60 contact@annesalzer.fr www.annesalzer.fr

Chers confrères,

Le premier tour des élections au Conseil de l'Ordre aura lieu demain, mardi 15 décembre 2015.

La campagne a été riche en échanges. J'en sors renforcée et motivée pour défendre notre profession et construire son avenir. Votre mobilisation est essentielle, votre soutien aussi.

Votez et faites voter en cliquant sur le site dédié du Barreau.

Confraternellement.

Ma Profession de Foi

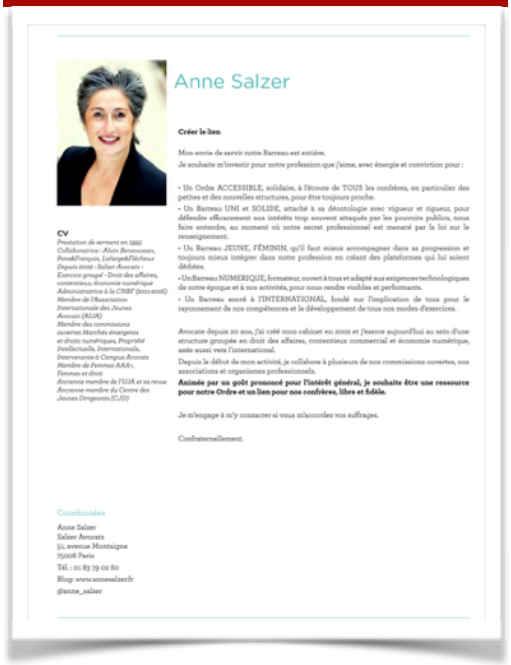

Anne Salzer

Créer le lien

Mon envie de servir notre Barreau est entière.

Je souhaite m'investir pour notre profession que j'aime, avec énergie et conviction pour :

- Un Ordre ACCESSIBLE, solidaire, à l'écoute de TOUS les confrères, en particulier des petites et des nouvelles structures, pour être toujours proche.
- Un Barreau UNI et SOLIDE, attaché à sa déontologie avec vigueur et rigueur, pour défendre efficacement nos intérêts trop souvent attaqués par les pouvoirs publics, nous faire entendre, au moment où notre secret professionnel est menacé par la loi sur le renseignement.
- Un Barreau JEUNE, FÉMININ, qu'il faut mieux accompagner dans sa progression et toujours mieux intégrer dans notre profession en créant des plateformes qui lui soient dédiées.
- Un Barreau NUMERIQUE, formateur, ouvert à tous et adapté aux exigences technologiques de notre époque et à nos activités, pour nous rendre visibles et performants.
- Un Barreau ancré à l'INTERNATIONAL, fondé sur l'implication de tous pour le rayonnement de nos compétences et le développement de tous nos modes d'exercices.

Avocate depuis 20 ans, j'ai créé mon cabinet en 2002 et j'exerce aujourd'hui au sein d'une structure groupée en droit des affaires, contentieux commercial et économie numérique, axée aussi vers l'international.

Depuis le début de mon activité, je collabore à plusieurs de nos commissions ouvertes, nos associations et organismes professionnels.

Animée par un goût prononcé pour l'intérêt général, je souhaite être une ressource pour notre Ordre et un lien pour nos confrères, libre et fidèle.

Je m'engage à m'y consacrer si vous m'accordez vos suffrages.

Confraternellement.

CV

Prestation de serment en 1995
Collaboratrice : Alain Bensoussan, Perak/Français, Lafarge/Fédéraux
Depuis 2006 : Salzer Avocats - Exercice groupé - Droit des affaires, contentieux, économie numérique
Administratrice à la CNBF (2012-2016)
Membre de l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA)
Membre des commissions ouvertes Marchés émergents et droits numériques, Propriété Intellectuelle, Internationale, Intervenante à Campus Avocats
Membre de Femmes AAA+, Femmes et droit
Ancienne membre de l'UIA et sa revue
Ancienne membre du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD)

Coordonnées

Anne Salzer
Salzer Avocats
51, avenue Montaigne
75008 Paris
Tél. : 01 83 79 02 60
Blog: www.annesalzer.fr
@anne_salzer

Créer le lien

Nos plateformes dédiées

LJA La Lettre des juristes d'affaires

« L'ignorance crée plus chère que l'information » John F. Kennedy

Point de vue

Nouvelles concurrences pour les services juridiques des avocats : à quand nos plateformes dédiées et fédérées par nos barreaux ?

Par Anne Salzer, avocate

Les évolutions des marchés du droit vont très vite et les forces émergentes qui provoquent ces transformations aussi, économie numérique oblige.

De nouveaux fournisseurs de services juridiques ou quasi-juridiques sont des nouveaux concurrents féroces : ces legal startup ont des modèles économiques très rentables avec des prestations à bas coûts, intégrant celles parfois d'une nouvelle génération d'avocats intervenant via ces plateformes numériques. Nos clients disposent aussi et utilisent les outils technologiques qui réduisent, selon eux, leurs besoins de recourir aux services d'un avocat ou d'une assistance juridique. Bref, ces concurrences vont-elles atomiser les prestations juridiques et les cabinets d'avocats ? Certainement pas !

« *Jamais l'ordinateur ne remplacera l'avocat, en tous les cas le bon praticien du droit* »

D'abord parce que l'intelligence artificielle, les logiciels et algorithmes appliqués aux problématiques juridiques ont des limites. Télécharger un code ne permet pas de rédiger une assignation. Remplir un formulaire n'assure pas la saisine du bon tribunal. Acheter un kit de contrats de disposer de celui correspondant à ses besoins. Enfin, jamais l'ordinateur ne remplacera l'avocat, en tous les cas le bon praticien du droit. Il faut donc valoriser nos compétences juridiques en tenant compte de ces nouveaux paradigmes.

Pour cela, encore une fois, nos confrères du continent américain ont pensé des solutions innovantes avec le Justice Entrepreneurs Project du barreau de Chicago ou le CBA legal futures initiatives du barreau du Canada. Leurs objectifs : fédérer les confrères par un espace commun d'échanges de connaissances, de compétences avec les besoins des clients connectés ; mettre en synergie les forces juridiques que sont les entités Pro Bono, les universités, les agitateurs au service des clients ; et assurer l'intermédiation avec les particuliers, les TPE/TPI, par des solutions en lignes innovantes, labellisées par les barreaux en conformité avec leurs règles et leurs déontologies. Agir au lieu de subir la transformation.

L'incubateur du barreau de Paris, animé par de jeunes confrères, a remis cinq pistes de réflexions au conseil de l'Ordre des avocats de Paris en juillet dernier pour évoluer en ce sens, visant nos activités commerciales, l'ouverture de nos capitaux, la publicité et le démarchage, l'association de nos modes de rémunérations et la promotion de l'acte d'avocat né du rapport Darrois. Mais il faut aller vite pour promouvoir le nouvel avocat « mieux connecté », favoriser les structures partagées et bientôt l'avocat à l'ère de l'interprofessionalité.

Nos multiples commissions professionnelles ont assurément déjà écrit le cahier des charges de ces nouveaux sites, ces nouvelles solutions en ligne qui seront impulsées, fédérées et labellisées par nos Ordres. Il ne reste plus qu'à conduire enfin le projet comme d'autres et ainsi valoriser nos compétences, assurer le lien entre les avocats et celui avec les clients au lieu de laisser la place libre à des sites commerciaux.

Il faut agir et vite !

Cette semaine

- **Fiscal** : Scotto recrute une équipe de Latham & Watkins (p2)
- **Weinberg Capital Partners s'empare de l'ADIT** : six cabinets sur le dossier (p3)
- **Cinq cabinets** sur l'acquisition de Fleetech par Sun Capital (p4)
- **Avocats Actions Conjointes,** quand l'Ordre facilite l'accès aux contentieux de masse (p5)

93 %

C'est la proportion de jeunes poussés du web qui utilisent des instruments de capital pour motiver leurs salariés.

Source : Baromètre France Digitale 2015 cité par Cohen & Dresser dans son étude sur « La France, paradis des start-up ? », Nov. 2015

Notre secret professionnel